

M. TAYLOR : Mais les six autres mois ne sont pas encore expirés.

L'honorable M. PATERSON : En effet. Il s'agit ici d'un crédit général destiné à pourvoir aux dépenses imprévues, et l'opinion à laquelle l'honorable député (M. Blain) a fait allusion avait été énoncée au moment où je faisais une estimation approximative des dépenses casuelles. J'ai alors dit que les frais de poste exigeraient un crédit de \$6,000. Ce montant est voté pour faire face aux dépenses imprévues, ce qui est parfaitement régulier. Il est impossible de prévoir à un sou près quel sera le coût de nos expéditions par la poste dans tout le Canada. En six mois, nous avons dépensé \$6,000, et il y a tout lieu de croire, à moins qu'il ne survienne quelque changement, que les affaires augmenteront dans des proportions démesurées, que les frais de poste s'élèveront, pour l'année, à la somme de \$6,000.

M. TAYLOR : L'embarras, c'est que nous manquons de détails relativement à la dépense. Ceux que nous avons se rapportent aux dépenses faites jusqu'à la date du 1er juillet 1903. L'an dernier, le ministre nous demandait de voter un crédit de \$1,159,865, ce qui accusait une augmentation par rapport au crédit de l'année précédente. Nous lui demandâmes quel emploi il allait faire de ce crédit, et il nous mentionna cette dépense de \$6,000 occasionnée par les frais de poste. Nous lui demandons aujourd'hui ce qu'il entend faire des \$25,000 qu'il nous demande en plus de ce qu'il a fait voter l'année dernière, et il se contente de dire qu'il lui faut quelque argent pour Montréal, Toronto et Winnipeg, quelque argent pour les ports nouveaux qu'il ouvrira peut-être, et que nous devons avoir une confiance aveugle en lui.

Si nous manquons de détails au sujet des dépenses les plus récentes, il est du moins une chose que nous savons parfaitement, c'est que depuis qu'il dirige le ministère des Douanes, les dépenses ont augmenté d'un demi-million. Il va sans dire que les recettes ont aussi augmenté ; mais en plus d'un port que je pourrais nommer et dont les employés sont restés les mêmes, les revenus accusent une augmentation considérable, tandis que les appointements des fonctionnaires sont toujours au même chiffre. Le ministre se croit justifiable de demander des crédits plus considérables pour l'unique raison que le chiffre de sa recette accuse une certaine augmentation. Il se garde de donner au comité les explications auxquelles il a droit. Avant d'arrêter ces estimations, il devait avoir une idée de ce qu'il ferait de ces \$25,000. Il devrait donc nous donner les détails que son collègue des Travaux publics nous fournit d'ordinaire.

M. CLANCY : Le ministre a dit, ce me semble, qu'il a par devers lui un tableau indiquant les augmentations qu'on a accordées l'année dernière. Comme ce tableau est long, l'honorable ministre pourrait se dispen-

ser de le lire ; qu'il le remette aux sténographes officiels de la Chambre, et le comité le considérera volontiers comme ayant été lu. Cette manière de procéder épargnera de la fatigue à mon honorable ami et nous permettra d'avoir chacun une copie du tableau.

L'honorable M. PATERSON : L'honorable député verra qu'en bien des cas l'avancement n'a pas été bien considérable. Nous avons, je crois, augmenté les appointements de 400 de nos employés. En supposant que cette augmentation fût de \$50 pour chacun, cela représenterait un fort montant. Nous avons accordé le minimum de \$550 à chacun des employés du port de Toronto, et nous avons porté à \$600 les appointements de ceux qui recevaient déjà \$550.

M. BLAIN : Vous avez donné de l'avancement à tous ?

L'honorable M. PATERSON : Je ne crois pas qu'il ait été fait d'exception. Si certains employés sont plus utiles et plus actifs que d'autres, tous sont néanmoins occupés à la même besogne, et nous avons pensé que les employés d'une même classe avaient droit aux mêmes appointements. Nous en avons fait autant à Montréal, excepté toutefois que le minimum y a été fixé à \$500 au lieu de \$550. Un bon nombre d'employés recevaient \$1.50 par jour ; nous leur avons accordé \$500 par année. Si les employés de Montréal ne reçoivent pas des appointements aussi élevés que ceux de nos employés de Toronto, ce n'est pas à cause de leur manque de zèle, mais parce que le personnel de Toronto n'a jamais, ou fort peu souvent l'occasion de se faire des extras. Montréal est un grand port de mer où il entre des navires nuit et jour, et les employés peu rémunérés y ajoutent à leurs appointements en faisant des heures supplémentaires de travail. Si je ne me trompe, le comité a manifesté l'année dernière que ces augmentations fussent accordées. L'honorable député de Toronto-ouest (M. Clarke) a même émis l'opinion, je crois, qu'il n'était que juste de payer des appointements de \$600 aux employés qui habitent des villes comme Montréal et Toronto. Nous n'avons pas porté les appointements à ce chiffre-là, mais nous les avons cependant augmentés. Nous avons augmenté ceux de soixante de nos employés de Toronto.

M. CLANCY : Si j'ai soulevé la question, c'est parce que le ministre a dit qu'il a en mains un tableau indiquant les changements qui ont eu lieu. Les députés de la gauche n'entendent pas exiger, j'en suis sûr, que mon honorable ami nous lise ce document. Pour que nous puissions tous nous renseigner, je conseillerais au ministre de remettre ce tableau aux sténographes ; nous le considérerons comme ayant été lu. Je me plais à croire que mon honorable ami consentira à cela, vu qu'il s'est déclaré prêt à nous donner lecture de ce document, si le comité l'exigeait.